Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_037-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-037

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 23
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Amandine CLAISSE, Christophe DENIS, Fabien TINET, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Jean-Claude CRYONNET, Brigitte GARANDET, Yannick JAFFRES, Isabelle GRIVEAU, Laurent BUYAT, Ivan RIVAT, Rachel BASSET, Audrey MEKIDECHE, Camille FLACHER, Anthony CORRAL, Maxence MICOLLET, Audrey JUPPET, Marion GIRARD-MARGERIDON, Alexandre COPIN, Célia CASTELLI

Absents excusés : Catherine LINAGE (pouvoir à Camille FLACHER), Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Romain BIZET (pouvoir à Elodie DUGUE), Stefano BURBUI (pouvoir à Amandine CLAISSE)

Secrétaire de séance : Brigitte GARANDET

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_037-DE

Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) doit être créée dans chaque commune.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux d'après une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois qui suit son renouvellement. Cette commission est composée, d'une part, par le maire ou par l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, et d'autre part, par 8 commissaires titulaires et par 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Pour les communes comportant plus de 2 000 habitants, 32 propositions sont attendues.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être suffisamment familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La désignation des commissaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Le Conseil Municipal établit la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Vu le Code Général des Impôts,

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires :
Angélique CONTAMIN, Alexandre COPIN, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Stefano BURBUI, Jean-Claude CRYONNET, Camille FLACHER, Gérard GALLAY, Philippe CONSTANTIN, Daniel PAILLOT, Gilbert ROUX, Raymonde GALLAY, Roland NIL, Elisabeth BUYAT, Christian COCAT, Guy BRAUD

Commissaires suppléants :
Claude DIMIER, Yannick JAFFRES, Hervé GUILLAUME, Maurice GIRERD, Alain ANSELME, Michel VERLAQUE, Robert VEINARD, Christelle PERROT, Patrick ROZE, Célia CASTELLI, Bernard CHAVRIER, Isabelle GRIVEAU, Rachel BASSET, Ivan RIVAT, Laurent BUYAT et Romain BIZET

Cette liste de 32 noms est soumise à l'avis du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_037-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE cette liste de personnes,

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 avril 2026
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_037-DE